



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 7023<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 26 août 2013,  
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 26 août 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7023<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M<sup>me</sup> Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

